

LOUIS VEREECKE

LE RALLIEMENT DU CLERGÉ FRANÇAIS
À LA MORALE LIGUORIENNE

SUMMARIUM

Nuperrime, id est anno 1973, Pater Johannes Guerber, S. I., publici iuris fecit thesim, quam anno 1965 in Universitate Pontificia Gregoriana defenderat, sub titulo: *Le ralliement du clergé français à la morale liguorienne. L'abbé Gousset et ses précurseurs (1785-1832)*. In hoc opere cl. auctor tractat de conversione cleri gallici ad theologiam moralem sancti Alfonsi, decursu saeculi XIX.

In prima parte voluminis, cl. auctor statum theologiae moralis in Gallia, saeculis XVII et XVIII describit, ostendendo quod rigorismus, speciali modo in administratione sacramenti poenitentiae, absolutionis dilatione vel negatione, generatim viget.

Duabus aliis partibus, cl. auctor totaliter ad studium operositatis duorum hominum, qui maximam partem in conversione cleri gallici ad theologiam moralem sancti Alfonsi habuerunt, incumbit.

Primus, scl. Bruno Lanteri, non solum publici iuris fecit opus cui titulus: *Réflexions sur la sainteté et la doctrine du bienheureux Alphonse de Liguori*, Lugduni 1823, sed etiam plurimorum voluminum editionem fovit in favorem theologiae moralis liguorianae, speciatim translationis gallicae a Patre Leblanc S. I. factae, operis, italo sermone redacti, Patris C. E. Pallavicini: *Le Prêtre sanctifié par la juste, charitable et discrète administration du sacrement de la pénitence*.

Sed partem maiorem in hac conversione cleri gallicani ad theologiam moralem sancti Alfonsi habuit Th. Gousset, sacerdos, postea archiepiscopus Rhemensis et cardinalis, publici iuris faciendo librum cui titulus: *Justification de la théologie morale du bienheureux A.-M. de Liguori*, Visonio 1832. Oppositionem cleri gallici theologiae morali sancti Alfonsi, speciatim in his quae administrationem sacramenti poenitentiae respiciunt, ita debellavit, ut paucis annis clerus gallicus morali liguorianae adhaesit. Manualibus editionibusque theologiae moralis sancti Alfonsi postea factis, doctrina beati Patris nostri Alfonsi, saeculo XIX in Gallia, large diffunditur et accipitur.

L'auteur de ce livre n'est pas un inconnu pour les lecteurs du *Spicilegium Historicum C.SS.R.* Dès 1956, en effet, il publiait dans

cette revue les prémices de ses recherches sur *Le rôle de Pio Brunone Lanteri dans l'introduction de la morale ligurienne en France* (1). Mais cette étude n'était qu'un chapitre d'une étude beaucoup plus vaste qui analysait le ralliement du clergé français à la morale ligurienne au cours du XIX^e siècle. Après des années de recherches acharnées et méticuleuses, cette oeuvre fut présentée comme thèse de doctorat en théologie à l'Université Grégorienne de Rome en février 1965. Les événements en ont retardé la parution. L'auteur ayant été nommé professeur au Grand Séminaire de Yaoundé (Cameroun), ce n'est qu'en 1973 que l'ouvrage a pu être publié dans la collection *Analecta Gregoriana* (2).

Important par lui-même, ce livre nous intéresse tout spécialement, nous rédemptoristes, il décrit, en effet, un chapitre de premier ordre de la diffusion de la morale ligurienne en France. Il a été écrit à l'aide de nombreux volumes de nos bibliothèques. Il a trouvé son point de départ dans les suggestions du Père M. De Meulemeester, dont la *Bibliographie Générale des Écrivains Rédemptoristes* est largement mise à contribution. L'auteur lui-même tient à reconnaître tout ce qu'il doit au P. De Meulemeester. « Nous nommerons seulement le cher Père Maurice De Meulemeester qui nous a quitté pour la maison du Père et qui le premier, avec une exceptionnelle bienveillance, nous a encouragé à donner suite à un projet encore inconsistant » (3).

Quel est le point de départ du travail du P. Guerber? L'auteur s'en explique très clairement dans son *Introduction*. A la suite des abus que l'on avait constatés aux débuts du XVII^e siècle dans les ouvrages de casuistique, une réaction très forte s'était manifestée en France, réaction qui atteignit son point culminant dans la publication des *Provinciales* de Pascal. A la suite de ce fait, on assiste « à l'apparition de tout un nouveau système de théologie morale dont l'autorité s'imposera peu à peu exclusivement pendant deux siècles à tout le clergé français et inspirera sa conduite dans la direction des âmes et l'organisation de la vie religieuse des peuples confiés à ses

(1) J. GUERBER, *Le rôle de Pio Brunone Lanteri dans l'introduction de la morale ligurienne en France*, in *Spicilegium historicum C.S.S.R.*, 4 (1956), pp. 343-373.

(2) J. GUERBER, *Le ralliement du clergé français à la morale ligurienne. L'abbé Gousset et ses précurseurs (1785-1832)*, *Analecta Gregoriana*, vol. 193, Series Facultatis Theologicae: Sectio B, n. 62, Università Gregoriana Editrice, Roma 1973, in 8^o, 378 pages. (Nous citerons simplement GUERBER).

(3) GUERBER, p. 16.

soins » (4). Ce nouveau système adopté d'enthousiasme par les jansénistes et les antijansénistes les plus notoires comprenait deux éléments, d'une part la condamnation sans appel du probabilisme, d'autre part, l'introduction dans l'administration du sacrement de pénitence d'un esprit de pessimisme et de défiance qui présente le délai ou refus d'absolution: « réservé jusque-là à des situations exceptionnelles... comme le moyen normal d'amener les chrétiens à une authentique conversion » (5).

Or cette situation, plus que séculaire en France, sera changée radicalement en quelques années par le ralliement du clergé français à la morale ligurienne. A la fin du XIX^e siècle, un témoin aussi avisé que Th. J. Bouquillon constate: « l'influence prédominante qu'y exercent alors la pensée et jusqu'aux formules du nouveau docteur de l'Eglise... La morale contemporaine peut être à bon droit, tout compte fait, qualifiée de ligurienne » (6). Or un des résultats les plus clairs de la prédominance de la Théologie morale de saint Alphonse s'est manifesté dans la discipline sacramentaire: « abattant les barrières dressées aux XVII^e et XVIII^e siècles entre le peuple chrétien et la fréquentation normale des sacrements » (7). Le P. Guerber souligne l'importance de ce fait dans le cadre de l'histoire de l'Eglise: « Préludant ainsi aux décrets de saint Pie X et au renouveau liturgique, qu'il annonçait de loin, le succès des efforts déployés par les disciples de saint Alphonse constitue un des événements majeurs de l'histoire de la pastorale en France à cette époque » (8).

Mais comment s'est opéré ce ralliement? Quels en furent les artisans? Quels livres en furent les instruments? Quelle fut la rapidité de l'intervention? C'est à toutes ces questions que le P. Guerber s'est efforcé de répondre.

A la grande surprise de l'auteur: « deux écrivains seulement, en ces années cruciales, ont publié des ouvrages visant explicitement à faire connaître et à défendre la pensée du bienheureux Alphonse » (9). C'est d'une part, Bruno Lanteri (1759-1830) avec ses

(4) GUERBER, p. 2, citation de A. DEGERT, *Réaction des « Provinciales » sur la théologie morale en France*, in *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 4 (1912), p. 401.

(5) GUERBER, p. 2.

(6) GUERBER, p. 3, citant TH. J. BOUQUILLON, *Theologia moralis*³, Bruges-Paris 1903, p. 157.

(7) GUERBER, p. 3.

(8) GUERBER, p. 3.

(9) GUERBER, p. 4.

Réflexions sur la sainteté et la doctrine du bienheureux Alphonse de Liguori, Lyon, 1823, d'autre part, l'abbé Th. Gousset (1792-1866), futur archevêque de Reims et cardinal, par sa *Justification de la Théologie morale du B. A.-M. de Liguori*, Besançon, 1832. Ajoutons encore un volume traduit de l'italien, paru en 1826, volume doublement anonyme « puisque le traducteur a jugé préférable de taire à la fois le nom de l'auteur et le sien propre » (10): *Le prêtre sanctifié par la juste, charitable et discrète administration du sacrement de pénitence*. En fait l'auteur de ce livre était C. E. Pallavicini (1719-1785), ex-jésuite piémontais et le traducteur le Père P.C.M. Leblanc (1774-1851).

Ce sont ces trois ouvrages qui, au dire du P. Guerber lui-même « font, pour l'essentiel, l'objet de ce travail ». L'auteur s'est livré à une lecture et à un examen approfondi de ces textes, mais il s'est efforcé aussi de déterminer les circonstances de leur lancement.

L'étude du P. Guerber comprend trois parties. Les deux dernières sont consacrées à l'examen des ouvrages que nous venons de nommer: II Les Précurseurs (1785-1830); III La *Justification* de la morale liguorienne par l'Abbé Gousset (1832). La première partie étudie: Le délai d'absolution: Principes et usages gallicans au XVIII^e siècle. Cette partie va beaucoup plus loin que ne le laisse supposer le titre. C'est une histoire presque complète de la théologie morale en France aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Comme l'affirme le Père Guerber: « Il semble bien que la question du délai ou refus d'absolution constituait finalement l'enjeu véritable de ce qu'on appelle généralement la querelle du laxisme » (11). Fort rare avant 1650, le délai d'absolution devient alors pratique courante. Que s'était-il passé?

Le P. Guerber estime que dans les discussions sur le laxisme et le rigorisme le délai de l'absolution occupe une place centrale, alors que jusqu'ici on s'est occupé surtout du probabilisme. L'auteur laisse donc de côté ce dernier problème pour se pencher sur le délai d'absolution, et spécialement sur les conditions nécessaires chez le pénitent pour recevoir l'absolution. Il essaie, à ce propos, de déterminer chez les auteurs du XVII^e et du XVIII^e siècle le sens des termes: « Rechute, habitude, occasion ».

S'il est vrai que: « sous une forme ou sous une autre, une certaine tension entre les deux pôles de la rigueur et de l'indulgence

(10) GUERBER, p. 5.

(11) GUERBER, p. 21.

soit une donnée permanente du sacrement de pénitence » (12); on remarque en France au milieu du XVII^e siècle un durcissement très net dans l'attitude des confesseurs. Le délai d'absolution fait alors son apparition « en attendant de devenir pratique courante » (13). L'initiative en revient à Antoine Arnauld, qui, dans sa *Théologie morale des Jésuites* », critique la facilité avec laquelle les Pères de la Compagnie prodiguent les absolutions (14). Mais c'est surtout le livre *De la fréquente communion* qui entend remettre en vigueur le délai de l'absolution et l'abstention de l'eucharistie selon les lois de l'Eglise antique. Il me semble qu'ici le P. Guerber ne met pas assez en valeur, bien qu'il le reconnaisse, tout ce qu'Arnauld devait à l'Abbé de Saint-Cyran! Les thèses d'Arnauld sont reprises, avec bien des ambiguïtés, il est vrai, par les condamnations portées en 1679 par Innocent XI. Ainsi que l'écrit le P. Guerber: « Sur nombre de points, en effet, les rédacteurs du décret de 1679 n'ont fait que traduire mot à mot le texte de la *Théologie morale des jésuites* » (15). Mais ce n'est pas le décret d'Innocent XI qui instaura en France la pratique du délai d'absolution. C'est la fameuse Assemblée du Clergé, tenue à Saint-Germain-en-Laye en 1700, sous l'influence de Bossuet, qui détermine de façon définitive la pratique du délai de l'absolution. « Les décisions de l'assemblée assurent la victoire du rigorisme. Elles instaurent une mentalité et des usages particuliers qui resteront ceux de l'Eglise de France pendant plus d'un siècle » (16).

L'auteur recherche à travers les manuels du XVIII^e siècle, surtout à travers les oeuvres qui, par leur diffusion et leur long usage, exercèrent une profonde influence sur les idées d'une notable partie du clergé, les expressions de ce rigorisme. Ces oeuvres ne sont pas nombreuses. L'auteur passe rapidement sur les partisans du Jansénisme, tels Genet (1676), Juenin (1694), Habert (1709) et Valla (1780), y pour s'attarder davantage sur la *Théologie de Poitiers* (1708), les ouvrages d'Antoine (1726), de Collet (1744-1745) et spécialement la *Theologia dogmatica et moralis* de Bailly (1789), qui eut une énorme influence après la Révolution. « Plus de vingt impressions, échelonnées de 1804 à 1852, témoignent de la faveur

(12) GUERBER, p. 29.

(13) GUERBER, p. 30.

(14) GUERBER, p. 31.

(15) GUERBER, p. 34.

(16) GUERBER, p. 46.

qu'elle rencontre alors auprès du clergé » (17). Or tous ces manuels préconisent un large usage du délai d'absolution, spécialement à l'égard du pécheur d'habitude. Il en est de même des Rituels et des guides ou Directoires destinés aux confesseurs.

Le P. Guerber signale en terminant l'influence exercée sur la vie sacramentelle par la théorie et la pratique du délai de l'absolution. Mais la pratique correspondait-elle toujours à la théorie? L'auteur cite ici des témoignages, tel celui du Cardinal Etienne Le Camus, protecteur du rigoriste Genet, qui nous laissent perplexes sur ce point.

Quelles sont les raisons de cet accord unanime qui, parmi les jansénistes et antijansénistes, a fait accepter le rigorisme dans l'administration du sacrement de pénitence? N'y aurait-il pas à invoquer, au-delà des influences littéraires, des causes plus profondes? Ne faudrait-il pas faire appel à l'influence de l'Augustinisme? Ne faudrait-il pas, plus profondément, parler avec P. Chaunu: « d'une manière d'être et de sentir qui correspond profondément au génie du siècle. Un christianisme dur qui exige beaucoup de l'homme et flatte son orgueil en l'humiliant » (18).

Quoi qu'il en soit des causes de l'extension du rigorisme pénitentiel en France aux XVII^e et XVIII^e siècles, nous devons remercier l'auteur de nous avoir donné une des pages les plus brillantes de l'histoire de la théologie morale en France.

Nous n'en regretterons que d'autant plus l'absence d'une étude scientifique de la doctrine même de saint Alphonse. « On aimerait savoir, par exemple, en quoi les règles qu'il propose pour l'absolution des récidivistes diffèrent de celles qu'ont tenues ses devanciers, contemporains et successeurs » (19). Mais ce serait là l'objet d'une autre thèse, et le sujet que se proposait d'étudier le P. Guerber est déjà assez copieux. Mais une des raisons du silence de l'auteur sur ce point est l'absence de travaux valables sur la morale de saint Alphonse. « Si on fait abstraction de cette question des systèmes, dont l'importance réelle a été démesurément grossie, force est de reconnaître l'absence d'études doctrinales objectives concernant saint Alphonse » (20). L'auteur appelle de ses vœux la rédaction de travaux spécialisés sur la morale de saint Alphonse. « Il faudrait plusieurs monographies de ce genre pour que se dégage peu à peu la physiono-

(17) GUERBER, p. 58.

(18) P. CHAUNU, *La civilisation de l'Europe classique*, Paris 1966, p. 497.

(19) GUERBER, p. 9.

(20) GUERBER, p. 9.

mie propre de son enseignement, la signification exacte de son oeuvre et son influence sur l'évolution des idées et de la pratique pastorale » (21). Mais cette situation n'est pas propre à saint Alphonse et c'est pratiquement toute l'histoire de la théologie morale qu'il faudrait mettre en cause: « Mais la carence ici constatée n'est qu'un cas particulier du singulier retard qu'ont pris, par rapport aux autres disciplines théologiques, la morale et son histoire » (22).

Les deux autres parties traitent du XIX^e siècle. Avant 1823, la morale de saint Alphonse n'a guère attiré l'attention des Français. A partir de cette date et jusqu'à la publication de la *Justification* (1832) du futur cardinal Gousset, deux oeuvres seulement ont une importance capitale pour la diffusion de la morale liguorienne: les *Réflexions sur la sainteté et la doctrine du bienheureux Liguori* de Bruno Lanteri et la traduction française du *Prêtre sanctifié* du Père Pallavicini, publiée par le Père Leblanc.

Nous passerons assez vite sur le rôle de Bruno Lanteri, qui est pourtant celui du maître d'oeuvre. Le chapitre I de la seconde partie de ce volume n'étant que le résumé d'un article paru dans le *Spicilegium Historicum C.S.S.R.*, nous y renvoyons le lecteur (23). C'est à Lyon que paraît en 1823, sous le couvert de l'anonymat, une brochure intitulée: *Réflexions sur la sainteté et la doctrine du bienheureux Liguori*. Elle contenait un commentaire des décrets romains émanés du Saint-Siège dans la cause de béatification d'Alphonse de Liguori ainsi qu'une liste de ses oeuvres. L'affirmation centrale du volume était celle-ci: La morale liguorienne constitue en tous points une règle sûre et autorisée de par la pleine approbation du Souverain Pontife. Une brève controverse suivit l'édition de la brochure, ce qui donna à l'auteur l'occasion de préciser sa pensée.

Mais qui en était l'auteur? Ce n'était autre que Bruno Lanteri (1759-1830), prêtre résidant à Turin et qui est au centre de toute l'activité en faveur de la morale liguorienne en ce début du siècle. Etabli dans la capitale du Piémont, Bruno Lanteri déploie durant près de cinquante ans une intense activité consacrée surtout à la formation du clergé. Ayant reçu du Père de Diessbach, ex-jésuite, une double orientation ignacienne et liguorienne, Bruno Lanteri, par le moyen d'associations, comme l'Amitié chrétienne, les Amitiés sacerdotales, une Aa (*amicizia anonima*) de clercs, toutes plus ou

(21) GUERBER, p. 9.

(22) GUERBER, p. 9.

(23) Cf. article cité à la note 1.

moins secrètes, livre une lutte sans merci aux erreurs du temps. Le secret dont il s'entoura, tant à cause des difficultés politiques que de son sens de la discrétion, ne facilite pas la tâche de l'historien. Aussi est-ce à une véritable enquête policière qu'a dû se livrer le P. Guerber pour percer l'anonymat des activités de Lanteri.

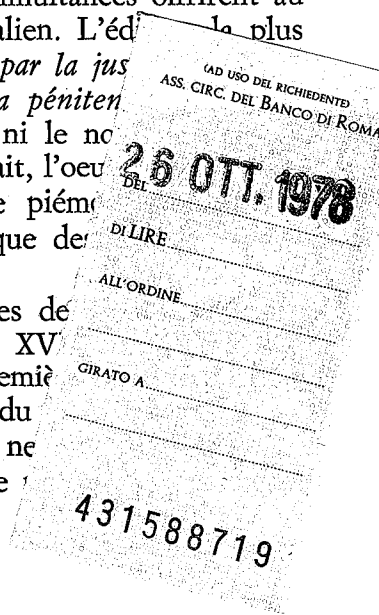
Editées avec un tirage limité, les *Réflexions* de Lanteri furent largement diffusées en France par leur publication en abrégé dans la revue *Le Mémorial catholique* en octobre 1828. Plusieurs articles reprendront encore les thèses de Lanteri. Lui-même en publiera un résumé intitulé: *Idées sur la théologie morale*, où il affirmera de nouveau sa thèse centrale: On peut toujours suivre en pratique sans risque de péché la doctrine d'un auteur canonisé à propos duquel on a décrété qu'il n'y avait dans ses oeuvres rien qui fût digne de censure (*nil censura dignum*) (24). L'infailibilité du Pape, engagée dans les procès de canonisation, confirmant la valeur de la doctrine. Douze points énuméraient pour finir les titres singuliers dont pouvait se prévaloir la doctrine du bienheureux Alphonse. Il est impossible de mesurer l'influence de ces écrits, mais il faut remarquer que Lanteri sut gagner à ses vues des personnages bien placés pour les diffuser, à leur tour en France, des évêques (Devie, Rohan); des écrivains et des journalistes (Picot, Gaume, les rédacteurs du *Mémorial catholique*) des fondateurs de congrégation et des missionnaires (Mgr de Mazonod, Neyraguet) etc.

En 1826-1827, trois éditions presque simultanées offrirent au public français la traduction d'un ouvrage italien. L'édition la plus importante porte le titre: *Le prêtre sanctifié par la justice et discrète administration du sacrement de la pénitence*. L'ouvrage était doublement anonyme, car il ne portait ni le nom ni le nom du traducteur. Le volume était, en fait, l'oeuvre d'Emmanuel Pallavicini (1719-1785) ex-jésuite piémontais, écrivain de livres de spiritualité pratique de la pénitence. Le traducteur était le Père Leblanc, jésuite.

Le Prêtre sanctifié est un de ces guides de la confession des confesseurs, « comme on en trouve tant aux XVIII^e et XIX^e siècles » (25). Il se divise en deux parties. La première traite de l'idéal du bon confesseur. La deuxième traite du rôle du confesseur. Le traducteur veut montrer que les systèmes de morale ne sont pas en contradiction avec la conduite que l'on adopte envers le pénitent. Le

(24) GUERBER, p. 119.

(25) GUERBER, p. 127.



pas le rigorisme, le probabilisme n'est pas le relâchement, l'Eglise s'étant toujours refusée à les censurer. Mais si Pallavicini s'efforce de garder l'équilibre entre la rigueur et le relâchement, s'il dégage entre les deux extrêmes une voie moyenne qu'il appelle la charité discrète, c'est, en fait, au rigorisme qu'il s'en prend, c'est là qu'est le vrai danger. Les confesseurs négligents se discréditent rapidement par eux-mêmes, mais les rigoristes, sous couleur de zèle, écartent les fidèles des sacrements, affaiblissent la vie religieuse. Le remède aux mauvaises confessions se trouve dans le zèle des confesseurs à préparer les pénitents à recevoir dignement les sacrements (26).

Cet ouvrage, bien qu'il ne fût pas une apologie de la morale liguorienne, s'inspirait largement du bienheureux Alphonse, surtout en ce qui regarde le probabilisme. Il contribuera grandement au succès de la morale liguorienne en France et comptera parmi les sources littéraires les plus apparentes de la *Justification* de l'abbé Gousset.

La parution en langue française du *Prêtre sanctifié* n'est qu'un élément d'une vaste campagne de presse pour diffuser des ouvrages de tendance analogue. La réalisation de cette campagne fut assurée par Seguin aîné, imprimeur-libraire en Avignon. On trouve dans les catalogues de cet éditeur tout un groupe de traductions d'oeuvres italiennes: livres sur l'administration du sacrement de pénitence, ouvrages du bienheureux Alphonse de Liguori, etc. Les inspirateurs du libraire d'Avignon sont des jésuites, tout spécialement le Père Leblanc, un des premiers membres de la Société des Prêtres du Sacré-Coeur et des Pères de la Foi, jésuite en 1814.

Or, entre 1825 et 1830, le Père Leblanc vit à Turin dans la proximité immédiate de Lanteri. C'est, semble-t-il, celui-ci qui a dressé le plan de la campagne de presse d'Avignon. C'est Lanteri encore qui aurait choisi les oeuvres italiennes à traduire, spécialement le *Prêtre sanctifié*. Dans l'avertissement qu'il insère en tête de la traduction française du *Confesseur des gens de la campagne* d'Alphonse de Liguori, le Père Leblanc reproduira même littéralement des textes de Lanteri (27).

On constate, enfin, un étrange synchronisme entre les publications de Seguin, éditeur du P. Leblanc en Avignon, et celles de Marietti, éditeur habituel de Lanteri à Turin. Chez l'un et l'autre les mêmes ouvrages paraissent simultanément ou presque. Mais si le

(26) GUERBER, pp. 136-144.

(27) GUERBER, pp. 157-166.

Père Leblanc traduit et organise la diffusion, l'orientation doctrinale vient de Lanteri.

Quelle fut l'influence de ces éditions? Il faut dire que ces différents ouvrages sont complémentaires. Il n'ont qu'un but: lutter contre le rigorisme français et promouvoir la fréquentation des sacrements. A ce titre ils préparaient les esprits à accueillir plus facilement la morale liguorienne.

Mais cette propagande littéraire fut accompagnée et même précédée d'une intense propagande orale au centre de laquelle, bien avant Lanteri, se situe le Père de Diessbach (1732-1798). Bien qu'il fût d'une activité débordante, Diessbach avait un but central: la diffusion de la bonne presse pour contenir les idées hétérodoxes qui s'imposaient dans le monde. Parmi les théories qu'il voulait diffuser se trouvait la théologie morale et pastorale d'Alphonse de Liguori. Diessbach fut essentiellement antirigoriste, il s'efforça de répandre une pastorale qui pût orienter les fidèles vers la fréquentation des sacrements.

La pièce maîtresse de son activité fut l'association de prêtres et de laïcs, préfigurant, en quelque sorte, l'Action catholique. Ainsi à Turin, Diessbach avait-il fondé entre 1778 et 1780 une *Amitié chrétienne*, qui était en relation avec les pays de langue française. Saint Clément-Marie Hofbauer, rappelons-le, était lié avec Diessbach d'une intime amitié (28).

Or deux compagnons de Lanteri, formés à l'école de Diessbach, auront une grande influence dans la propagation de la pastorale liguorienne. Don Louis Virginio (1756-1805) vient en France en 1785 enseigner au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, il se lie d'amitié avec le Père de Clorivière et fait partie des dix premiers prêtres du Sacré-Coeur. Mais son but est de fonder à Paris une Amitié chrétienne. La Révolution française arrêta net cet élan, non sans laisser des traces, spécialement dans la région de Saint-Malo, où les idées de Diessbach influenceront plus tard les frères Lamennais. Revenu à Vienne en 1799, recteur de l'église des Italiens, Virginio fut en relations constantes avec les jésuites de Russie, les ex-jésuites français et les Pères rédemptoristes de Rome à propos de l'édition complète des oeuvres d'Alphonse de Liguori. Saint Clément-Marie Hofbauer eut avec Virginio un fréquent échange de correspondance (29).

(28) GUERBER, pp. 174-175.

(29) GUERBER, pp. 180-182. A la page 181, note 22, on rectifiera la citation du *Spicilegium historicum C.S.S.R.*, c'est le t. VII qu'il faut lire et non VI.

Par ailleurs, un autre disciple de Diessbach, Sineo della Torre (1761-1842), enseigne la théologie morale aux Pères du Sacré-Coeur, dont la plupart seront un jour jésuites, à Hagenbrunnen en Autriche. C'est son enseignement qui aurait donné aux jésuites français, et spécialement au Père Leblanc, cette orientation alphonstienne qu'ils manifestèrent si rapidement.

Signalons, enfin, l'influence personnelle de Lanteri sur des personnages importants, tels Mgr l'évêque d'Annecy, P. J. Rey, grand prédicateur de retraites ecclésiastiques en France; Louis Donche, qui publiera vers 1822 la première édition de la Théologie morale d'Alphonse de Liguori en Belgique; le Père J. M. Favre, fondateur des Missions de Savoie, etc.

Ainsi tout le mouvement antirigoriste qui se manifeste avant 1832 se rattache soit à Diessbach et à ses disciples, spécialement Lanteri, soit à des hommes qui furent en relation avec eux ou subirent leur influence.

Le Père Guerber consacre la partie la plus importante de son ouvrage à la *Justification de la théologie morale du B. Alphonse-Marie de Liguori*, publiée par l'abbé Gousset en 1832. Elle s'articule en quatre chapitres. Le premier examine l'autorité et l'orthodoxie de la Théologie Morale d'Alphonse de Liguori, analyse les objections proposées par les *Lettres d'un curé* et les répliques de l'Abbé Gousset. Les chapitres deuxième et troisième traitent successivement du probabilisme et de l'absolution des habituels et des récidifs. Un quatrième chapitre, enfin, recherche les origines du liguorisme de Gousset.

Quel est le but de l'auteur de la *Justification*? Réfuter le rigorisme français en établissant l'orthodoxie et l'autorité de la Théologie morale d'Alphonse de Liguori. L'abbé Gousset se défend d'imposer à quiconque les opinions liguoriennes, mais il réclame le droit de les soutenir sans être inquiété. Quelle est sa méthode? Elle est purement extrinsèque. L'abbé Gousset s'appuie sur les décrets de Rome. Il se dispensait ainsi d'étudier au fond la doctrine elle-même. Il examine tous les décrets romains rendus aux différentes étapes du procès de béatification; l'héroïcité des vertus est incompatible avec des décisions relâchées et téméraires. Dans les écrits du bienheureux Alphonse, la Congrégation des Rites n'a rien trouvé à censurer: *Nil censura dignum!* La bulle de béatification a souligné que les écrits du Bienheureux Alphonse ont sanctifié d'innombrables âmes. Tout récemment un bref de Léon XII (1825) félicitait l'édi-

teur turinois Marietti de multiplier les éditions des oeuvres du bienheureux Alphonse. Enfin l'abbé Gousset apporte comme argument irréfutable une double réponse de la Sacrée Pénitencerie, en date du 5 juillet 1831, qui exprime exactement sa propre pensée, d'autant plus que c'est lui qui en a composé le texte et l'a soumise aux dicastères romains. Cette réponse, que Denzinger a accueillie dans son *Enchiridion Symbolorum*, enseigne d'abord: « Qu'un professeur de théologie peut, en sûreté de conscience, suivre et professer les opinions que ce saint docteur professe lui-même dans la théologie morale ». « L'on ne doit pas inquiéter un confesseur qui suit toutes les opinions de Liguori dans la pratique du sacré tribunal de la pénitence, par la considération seule que le Saint-Siège a déclaré ses écrits exempts de censure » (30). Gousset insiste sur le mot: *toutes*. La garantie du Magistère nous permet donc de suivre en toute sûreté de conscience toutes les opinions du bienheureux Alphonse, même sans les examiner.

L'unique réponse à la *Justification* de Gousset émanera d'un missionnaire franc-comtois, l'abbé Vermot, qui publia les *Lettres d'un curé*. Dans cet ouvrage l'auteur s'efforçait de donner une interprétation minimisante des décrets du Saint-Siège. Ce que Gousset affirme du bienheureux Alphonse peut se dire de tous les saints canonisés. Le *Nil censura dignum* veut dire tout au plus que l'Eglise ne désavoue pas leur doctrine. En fait, la réponse de la Sacrée Pénitencerie n'ajoute rien aux documents de la béatification.

Mais une opposition plus fondamentale sépare les deux adversaires. L'abbé Gousset, en effet, se préoccupe uniquement de savoir s'il peut, en se basant sur une autorité extrinsèque, agir en toute sûreté de conscience. L'abbé Vermont, au contraire, suivant en cela les exigences du probabiliorisme, réclame que chacun n'agisse que suivant sa conviction intime après une recherche personnelle de la vérité (31).

Dans ses *Lettres de M. l'abbé Th. Gousset à M. le Curé de ...* (1834), l'auteur de la *Justification* répond point par point aux objections de son censeur. Il précise encore plus l'autorité de la morale ligurienne en affirmant que les oeuvres d'un auteur aussi examinées et approuvées que celles du bienheureux Liguori méritent au moins la note de *doctrina tuta* (32).

(30) GUERBER, p. 215. Cf. DENZINGER-SCHÖNMETZGER, *Enchiridion Symbolorum*, nn. 2725-2727.

(31) GUERBER, p. 223.

(32) GUERBER, p. 231.

Nous sommes directement conduits au probabilisme défendu par l'abbé Gousset. Pour pouvoir proposer au clergé français la morale liguorienne, l'auteur de la *Justification* se devait de laver le probabilisme de tout soupçon. La tradition gallicane qui s'exprime dans les condamnations de l'Assemblée du clergé français de 1700 s'opposait directement au probabilisme, qui, selon l'expression du P. Guerber, avait « disparu pour plus d'un siècle des horizons du clergé de France » (33). D'où l'insistance de Gousset sur ce problème. Lorsqu'il parle du probabilisme d'ailleurs, Gousset entend par là le probabilisme classique, il ignore tout d'une distinction entre l'équiprobabilisme liguorien et le probabilisme ordinaire (34).

Gousset entend avant tout prouver que le probabilisme n'est ni absurde, ni dangereux, mais qu'il repose, au contraire, sur des considérations plausibles et qu'il n'est pas moins sûr dans la pratique que le probabiliorisme. Ne s'accorde-t-il pas mieux avec la miséricorde et la douceur de l'Évangile? N'est-il pas plus conforme à la tradition et à la pratique de l'Église?

Gousset présente le probabilisme, et c'est là son originalité, sous un jour résolument pastoral et théologique. En fait, pour lui, le probabilisme consiste à se régler sur la pensée de l'Église, sur l'éminente majorité des théologiens catholiques, telle qu'elle s'exprime dans les *Institutiones Morales*, et tout spécialement dans la Théologie morale du bienheureux Alphonse de Liguori, dont l'abbé Gousset souligne à bon droit l'objectivité des jugements sur les opinions des autres théologiens. Lorsque l'ensemble des théologiens résout un problème de la même façon, il faut les suivre; mais, au contraire, si les auteurs se divisent, surtout en groupes sensiblement égaux, alors il faut laisser libre de choisir l'une ou l'autre opinion, c'est le signe qu'aucune des deux opinions ne s'impose absolument. Gousset tire immédiatement les conséquences pastorales de sa théorie. C'est ainsi qu'il permet au confesseur d'absoudre le pénitent qui a une opinion contraire à la sienne et qu'il estime plus probable. Dans sa critique du probabiliorisme, Gousset arrivait à retourner la situation en sa faveur et à montrer que le probabilisme était le système le plus sûr. Le probabiliorisme, en exigeant que chacun se forme une conviction intime, se livre, en fait, au subjectivisme, et par conséquent ne garantit pas la solidité des solutions des problèmes moraux, alors

(33) GUERBER, p. 236, citant A. DEGERT, *Réaction des « Provinciales » sur la théologie morale en France*, in *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 4 (1912), pp. 447-451.

(34) GUERBER, p. 238.

que la tradition probabiliste est assurée par de nombreux auteurs et couverte par l'autorité de l'Église, qui a déclaré la morale liguorienne reflet authentique de la morale catholique, une morale qui ne contient rien de censurable (35).

Déjà nous avons noté le caractère pastoral du plaidoyer de l'abbé Gousset en faveur du probabilisme. Dans les chapitres suivants l'auteur de la *Justification* montre clairement son but final: réformer l'administration du sacrement de pénitence et redonner aux fidèles le goût du sacrement. La tradition gallicane avait vu dans le délai de l'absolution l'arme la plus efficace pour tirer le pécheur de son état et le mener petit à petit vers une conversion profonde. Gousset s'inscrit en faux contre cette affirmation. Le délai d'absolution ne fait qu'aggraver le mal, les pénitents tombent dans le découragement, abandonnent la pratique et même la foi... (36). Le P. Guerber note que l'attitude à l'égard des pénitents, surtout habituels et récidivistes, bien plus que les discussions sur le probabilisme, était au coeur du débat entre laxisme et rigorisme (37).

L'abbé Gousset établit d'abord, en se référant au bienheureux Alphonse, sa doctrine sur les cas ordinaires d'absolution. Si le confesseur a la certitude morale des bonnes dispositions du pénitent, il doit l'absoudre immédiatement. En cas de doute sur les dispositions du pénitent, on considèrera que l'accusation par elle-même est déjà un signe de contrition, mais si l'on craint que, par suite du refus d'absolution, le pénitent n'abandonne les sacrements, ou qu'il ne s'en suive d'autres maux, on pourra « risquer » l'absolution sous condition en vue du bien du pénitent: *Sacramenta propter homines!*

Mais faut-il voir dans les rechutes fréquentes dans le même péché une circonstance aggravante, et surtout, comme le prétendait la tradition gallicane, un signe que le pénitent n'était pas véritablement repentant et ne pouvait de ce fait recevoir l'absolution? L'abbé Gousset ne le pense pas. Les rechutes, même relativement fréquentes, ne sont pas incompatibles avec un authentique ferme propos de se corriger. Il est difficile, en effet, de supprimer d'un coup une habitude mauvaise enracinée. On le fera peu à peu en recourant au sacrement de la confession chaque fois que l'on retombera. Le confesseur jugera de l'authenticité du ferme propos beaucoup plus sur les signes extraordinaires de la contrition, sur la diminution du nombre des rechutes,

(35) GUERBER, p. 250.

(36) GUERBER, p. 267.

(37) GUERBER, p. 267.

que sur le fait brutal de la récidive. Pour justifier son attitude envers les habituels et les récidivistes, l'abbé Gousset se livre à une vaste enquête dans la tradition de l'Eglise, spécialement du XII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, où dix sept témoins ont été retenus, sans oublier le Concile de Trente et le Rituel de Besançon. Au terme de cette enquête, il peut affirmer que la doctrine gallicane du délai d'absolution n'est qu'un accident de parcours dans la théologie catholique et que la pratique qu'il propose est fidèle à la plus authentique tradition de l'Eglise universelle (38).

Quel fut le résultat des écrits de l'abbé Gousset? Nous avons déjà remarqué qu'il n'y eut qu'une réaction hostile, celle de l'abbé Vermot. La réponse volumineuse de l'abbé Gousset mit fin au débat. Bientôt les éditions de la Théologie Morale d'Alphonse de Liguori se multiplient en France, répandant largement la doctrine liguorienne que les manuels de théologie morale mettront à la disposition des professeurs et des séminaristes.

A quoi faut-il attribuer le succès éclatant de l'argumentation de l'abbé Gousset en faveur de la morale liguorienne? Au travail préparatoire de ses prédécesseurs, aux qualités intrinsèques de ses ouvrages, mais aussi, ainsi que le souligne le P. Guerber: « au puissant courant ultramontain qui emportait alors les jeunes prêtres de France, tout spécialement les nombreux partisans et sympathisants que comptait Lamennais dans le monde ecclésiastique. Gageons que le besoin juvénile de s'affirmer en s'opposant et — pourquoi ne pas le dire? — un certain snobisme antigallican ne sont pas restés étrangers au recul rapide du rigorisme » (39).

Dans son quatrième et dernier chapitre de la troisième partie, le Père Guerber s'efforce de répondre à cette question: Quelle a été sur Monsieur l'abbé Gousset l'influence de ses devanciers? Quelles sont les causes qui ont pu provoquer son ralliement à la morale liguorienne? Sur ce point nos informations sont extrêmement réduites, si bien qu'il n'est possible que de fixer certains points acquis et de proposer quelques hypothèses.

Jusqu'en 1827, l'abbé Gousset ne semble pas encore rallié, du moins dans ses publications, à la morale liguorienne. Le P. Guerber

(38) GUERBER, p. 289. On sera reconnaissant au P. Guerber d'avoir précisé dans une longue note intitulée: *Charles Borromée et François de Sales garants prétendus du rigorisme français*, la doctrine exacte de ces deux théologiens et d'avoir montré que le fait de mettre le rigorisme sacramentaire sous leur patronage relève d'un véritable abus de confiance.

(39) GUERBER, p. 305.

résume ainsi l'itinéraire de l'abbé Gousset: « En trois ou quatre ans, l'auteur de la *Justification* est passé des positions couramment tenues de son temps à celles qui ont fait de lui le défenseur le plus en vue de la Théologie morale de saint Alphonse. Dans cette évolution ont joué un rôle décisif, son entrée dans les rangs du parti menaisien et les contacts pris à Turin, en 1830, avec les héritiers spirituels du Père de Diessbach. Selon toutes vraisemblances, ce sont d'ailleurs ces relations avec Lamennais qui l'ont introduit dans l'entourage immédiat de Lanteri. L'influence de ce dernier sur la pensée de Gousset a été considérable comme en témoignent l'orientation générale de la *Justification* et ses nombreuses références au *Prêtre sanctifié*, livre de chevet du Piémontais » (40).

Dans sa conclusion générale, le P. Guerber remarque: « Toutes les manifestations proliguoriennes que nous avons décelées en France dans le premier tiers du XIX^e siècle se rattachent invariablement, d'une manière ou d'une autre, soit aux chefs de file des Amitiés, soit à l'école de la Chênaie, soit enfin aux jésuites qui sont passés par la société de la Foi. Entre ces trois milieux apparaissent de multiples connexions, lesquelles se prolongent à travers d'autres organisations de même tendance » (41).

Ce long compte rendu ne voudrait pas être un alibi pour éviter la lecture de ce livre, mais, au contraire, une invitation au voyage intellectuel et un guide pour une lecture plus fructueuse. Notre commentaire, en effet, a dû schématiser outre mesure, ce n'est qu'en suivant l'auteur pas-à-pas que l'on se rendra compte de la finesse de ses analyses et de l'équilibre de ses jugements.

Maintenant, nous voudrions émettre quelques réflexions personnelles. Le travail repose en grande partie sur des éditions originales, dont l'analyse est le fruit de longues et exténuantes recherches effectuées dans de nombreuses bibliothèques d'Europe. Nous avons là une documentation de première main. Les livres anonymes ont exercé la sagacité du P. Guerber. Nombreux les acteurs de cette histoire, qui, ayant réussi à déjouer les limiers de Napoléon I^{er}, n'ont pu échapper à l'oeil vigilant du P. Guerber. Plus d'une fois, cet ouvrage d'histoire de la théologie se transforme en roman policier.

(40) GUERBER, p. 360.

(41) GUERBER, p. 360.

Est-ce à dire qu'il n'y aurait aucune ombre au tableau? Evidemment, non. Le plan adopté, où l'analyse des oeuvres se conjugue avec l'ordre chronologique, oblige à de nombreux renvois dans les notes et à un chassé-croisé, qui rend à certains moments la lecture fatigante. Ainsi, dès la page 45 nous sommes renvoyés: « sur l'influence qu'exercèrent en France les Instructions de saint Charles aux confesseurs et sur l'usage qu'en firent les jansénistes » à la note I, p. 309-327. D'autre part, l'auteur s'en est tenu très strictement aux analyses littéraires, nous aurions aimé qu'il s'aventure davantage, pour expliquer les comportements de ses personnages, dans la description des grands mouvements spirituels, intellectuels ou sociaux, qui agitèrent cette époque de la Restauration. Dans la conclusion de la dernière partie, l'auteur mentionne rapidement l'ultramontanisme du jeune clergé français comme un des éléments de la diffusion rapide de la morale liguorienne. La genèse et l'extension du rigorisme français ne doivent-elles pas beaucoup à l'Augustinisme du Grand Siècle?

Cet ouvrage fera certainement date dans l'histoire de la théologie morale. L'auteur s'y est toujours efforcé de distinguer avec précision ce qui était acquis définitivement de ce qui n'était qu'hypothèse plus ou moins probable. Ainsi ce livre n'est-il pas simplement un point d'arrivée, mais un point de départ pour des recherches futures.

Ainsi que le note le P. Guerber, ce livre ne constitue pas une étude sur la doctrine de saint Alphonse, mais sur la façon dont Gousset a compris saint Alphonse (42). Nous souhaiterions que l'on nous donne bientôt sur la théologie morale de saint Alphonse un ouvrage qui adopte les critères appliqués par le P. Guerber dans son étude sur le ralliement du clergé français à la morale liguorienne.

(42) GUERBER, p. 280, n. 40. Une note II intitulée: *Le première édition française de la « Théologie Morale » de saint Alphonse (Besançon 1828)* rectifie les assertions du P. M. De Meuleester sur les premières éditions de la *Théologie Morale* en France. Selon le P. Guerber: la *Théologie Morale* a été « imprimée en France pour la première fois à Besançon en 1828 » (p. 363), et non en 1821, comme le pensait le P. De Meulemeester. Un « Index des noms de personnes » (pp. 369-376) et un « Index des noms de villes et de quelques lieux » (pp. 376-378) rendent l'ouvrage facile à consulter et en font un bon instrument de travail.